# Gibier perturbé par la sécheresse : comment les chasseurs s'adaptent

### ENVIRONNEMENT

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, organisée au Boulou en présence de 320 participants, d'associations affiliées et de personnalités du monde institutionnel et politique ce samedi 6 avril 2024, le président Jean-Pierre Sanson a rappelé combien les adhérents étaient des « protecteurs de la nature » et des « gestionnaires responsables » face à la crise climatique qui touche le territoire. Avec toutes les conséquences qui en découlent sur le gibier.

Jean-Pierre Sanson, lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale de chasse, vous avez présenté l'action des chasseurs en matière de biodiversité. Comment se traduit-elle face au changement climatique qui frappe les Pyrénées-Orientales?

Préserver la biodiversité a toujours été la face cachée d'une fédération de chasse. Nous mettons l'accent sur le fait que les chasseurs sont des protecteurs de la nature, des gestionnaires responsables. Concrètement, nous intervenons dans la restauration des territoires qui ont subi des incendies, dans l'aménagement de zones humides pour établir l'arrivée de l'eau douce et éviter la montée des eaux salées, dans la gestion des espèces associée à la gestion des habitats pour veiller à un équilibre environnemental. Aménager des territoires aujourd'hui, c'est la priorité, avant même de chasser. Et il y aura

encore des évolutions. Le monde change, donc le monde de la chasse aussi. Nous nous adapterons aux obligations qui devraient arriver en raison de cet aspect climatique. Si un jour dans certains endroits il faut arrêter de chasser, nous prendrons les décisions qui s'imposent. Paradoxalement, la sécheresse a des effets bénéfiques sur des espèces en particulier pour des gal-

liformes dans la chaîne des Pyrénées. Comme la perdrix grise de montagne qui habituellement avait au printemps, à cause des orages de grêle, les couvaisons détruites. Voilà deux ans qu'il n'y a pas ce type d'orages, donc les populations ne s'en portent que mieux.

#### Concrètement, le manque d'eau aggrave-t-il les dégâts causés par les animaux sur les terres?

Nous relevons des dégâts provoqués par les sangliers essentiellement sur les cultures. À 90 % ils sont dans les vignobles où le raisin est mangé. En début de saison, les sarments qui commencent à pousser ne sont pas épargnés, et lors du débourrement des vignes, les bourgeons gorgés d'eau sont grignotés. À cause de la sécheresse, il y a des terrains de plus en secs et donc dès que des jeunes pousses apparaissent, ils sont dévorés. Nous sommes vigilants aux remontées faites du terrain afin d'intervenir en termes de chasse ou de déclencher des actions administratives des louvetiers dépendant de la préfecture. Leur action est précieuse. Dans les vignes également, le chevreuil réagit un peu comme le sanglier : quand il y a peu



Déjà en 2020, face au réchauffement climatique, en quête de nourriture les sangliers se rapprochaient de la population comme ici à la

d'eau et peu de pousses dans la nature, il s'attaque aux bourgeons naissants et c'est préjudiciable pour les récoltes. Ca peut avoir des incidences sur plusieurs années. Vu que tout est tellement consommé, la plante ne parvient pas à produire à nouveau des bourgeons et des jeunes pousses. Puis, il y a l'émergence de dégâts provoqués par les cerfs et les biches en Cerdagne et Capcir où ces animaux s'en prennent au blé, aux pommes de terre. Nous commençons aussi à constater des dégâts forestiers qu'il faut faire en

sorte de limiter au maximum pour que cela soit

#### Peut-on dire que la sécheresse influe sur d'autres comportements des animaux?

Oui, l'utilisation géographique de l'espace est différente chez certaines espèces. Les cervidés, biches, cerfs, chevreuils, se retrouvent sur des ver-

sants à l'ombre dans des fonds de vallée. Mais c'est plus impressionnant pour les sangliers. S'il n'y a pas de fructification forestière adéquate, c'est-à-dire moins de ressources alimentaires possibles, compte tenu de la sécheresse intense il y a moins de reproductions, moins de naissances et donc moins de sangliers de manière générale. Cette année, on s'oriente vers un prélèvement de l'ordre de 8 500 sangliers, alors qu'habituellement on en prélevait 10 000. Et désormais, on s'aperçoit que le sanglier a tendance a occupé une zone qu'il n'avait pas l'habitude d'occuper : la plaine et l'intérieur des terres. J'entends par là Sainte-Marie-la-Mer, Canet-en-Roussillon, Théza, Alénya, Saint-Nazaire, Villelongue-de-la-Salanque. Il trouve là encore des zones un peu irriguées où il peut fouiller car le mets préféré reste le ver de terre. En revanche, chez le gibier de montagne, l'isard et le mouflon, il n'y a pas de modification notable.

## Par ricochet, votre pratique de la chasse est-elle modifiée ?

Oui, par la force des choses. Nous sommes amenés à chasser sur des secteurs où nous n'avons pas l'habitude d'aller. C'est une question d'organisation. On a vite compris ce qui se passait avec la sécheresse. Mais il y a une nécessité de prélever. Les plans de chasse doivent être exécutés de par le code de l'environnement ou du moins dans leur minimum vu ce qui est imposé par arrêté préfectoral. On s'est adapté à la situation. En avant saison, on identifie le territoire, on marque les postes, pour que les battues puissent se dérouler en totale sécurité.

### Autre actualité, à compter du 1er janvier 2024, le gouvernement a donné la possibilité aux bureaux de tabac de vendre des munitions. Où en est cette mesure dans la

Il y a quarante ans, cela existait déjà, même si on ne trouvait pas toutes les gammes de munitions. Aujourd'hui, je ne pense pas qu'un buraliste puisse investir dans ce sens, il y a tellement de calibres et de modes de chasse. Pour l'instant, ce dossier a été mis en sommeil.

Propos recueillis par Laura Causanillas



Jean-Pierre Sanson, le président de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, enregistre 6 300 adhérents cette

# Le chiffre: 6 300

C'est le nombre d'adhérents que compte la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, qu'ils habitent dans le département ou dans des territoires limitrophes comme l'Aude, l'Hérault, le Gard, l'Aveyron, l'Ariège. Pourquoi les chasseurs voisins s'invitent alors dans les Pyrénées-Orientales ? « Vu l'attractivité de la diversité et de la quantité de gibiers entre la mer et la montagne que l'on trouve ici, analyse le président Jean-Pierre Sanson. C'est une chance d'avoir pratiquement toutes les espèces de gibiers chassables, comme le sanglier, les cervidés et des gibiers de montagne en général comme l'isard, le mouflon... » Ce chiffre est « en légère baisse de 2 %, mais depuis deux ou trois ans on connaît une certaine stabilité. Les personnes qui arrêtent le font pour des raisons d'âge ou de santé mais il existe un renouvellement important de 16 à plus de 70 ans. Il y a bien sûr des jeunes, qui passent le permis par culture familiale, mais aussi des gens qui reviennent dans le département après une vie professionnelle ailleurs et s'adonnent à nouveau à l'activité chasse qu'ils ne pouvaient pas pratiquer autre part. »

## Éclairage

## Des carcasses de sangliers retrouvées en Fenouillèdes et dans les Albères « Nous condamnons très fermement le braconnage »

Les cervidés dans

les sangliers à

l'intérieur des

des fonds de vallée,

Récemment, des carcasses d'animaux auraient été retrouvées en Fenouillèdes. Jean-Pierre Sanson, le président de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, interrogé à la suite de la tenue de l'assemblée générale annuelle, confirme cet état de fait : « Effectivement, ça reste très limité mais nous avons eu des échos concernant des actes de braconnage en Fenouillèdes et dans les Albères, essentiellement sur le sanglier. Heureusement, nous ne sommes pas en présence du braconnage que l'on pouvait voir il y a cinquante ans. Ça existe étant donné la quantité de gibier que l'on a sur notre territoire. Comme il y a beaucoup de sangliers, c'est tentant pour certains d'aller vers ce type de pratique que nous condamnons très fermement. » Pour éviter tout amalgame : « Vous savez, quand on retrouve une carcasse dans la nature ou que l'on entend tirer en pleine nuit, le rapprochement est immédiatement fait avec le monde de la chasse. Mais le monde de la chasse, ce n'est pas ça. Ça n'a rien à voir avec la chasse. » C'est pourquoi la réaction des chasseurs est de mise : « Dans nos statuts, nous avons une mission de répression du

braconnage. Dès que nous avons connaissance de faits qui nous sont rapportés, nous prenons contact avec l'Office français de la biodiversité et nous organisons



si nécessaire des opérations de répression et nous nous constituons partie civile. Ces actes sont inadmissibles. Ces infractions sont généralement de 5e catégorie sanctionnées a minima par une amende de 1 500 euros, mais aussi d'une suspension du permis de chasse entre trois et cinq ans où il faut repasser le permis. »

La. Ca., photo d'archives Christophe Barreau